

Contrat Fruits rouges 2024

Agriculteur partenaire : Cécile Lagrue - Jardin Edulis - 78830 BONNELLES

Ce contrat instaure un partenariat avec le Jardin Edulis, représenté par Cécile Lagrue, productrice de petits fruits rouges bio à Bonnelles (78). Créée en 2020, l'exploitation agricole est centrée sur la culture de petits fruits rouges selon le cahier des charges de l'agriculture biologique et dans un esprit de permaculture. En adhérant à ce contrat, nous préachetons la production de l'exploitation et 3 confitures Fruits intenses (produits transformés). Nous prenons notre part de risque et consommons des produits dont nous connaissons la provenance et les méthodes de production.

Conditions de ce contrat :

11 distributions, du 15 mai 2024 au 24 juillet 2024 + une distribution des produits transformés en octobre 2024.

Les livraisons de fruits rouges auront lieu, pour 2024 : **15/05, 22/05, 29/05 - 5/06, 12/06, 19/06, 26/06 - 3/07, 10/07, 17/07, 24/07.**

(La première livraison peut être décalée en fonction de la météo et donnerait lieu à une double livraison la fois suivante)

Constitution et prix :

Le présent contrat est passé pour la fourniture à l'adhérent de paniers de fruits rouges permettant de déguster les différentes baies au fil de la saison : **fraises, amélanches, framboises de saison, groseilles, cassis, myrtilles, mûres, gojis, coqueret du Pérou.**

- Les quantités de fruits livrés seront variables d'une distribution à l'autre pour atteindre un volume total d'environ **2,950 kg de fruits sur la saison, pour un montant de 71,50€** (soit 11 paniers à 6,50€ chacun ; en début de saison 4 distributions de fraises pour 300 g environ, puis 7 distributions de petits fruits pour 250 g environ)
- **3 (minimum) préparations de fruits (moins sucré qu'une confiture) de 320g chacune, au prix de 7,50€ le pot** (22,50€ les 3 pots)

Modalité de paiement : Un seul chèque établi à l'ordre de Cécile Lagrue.

Engagements de l'adhérent : L'adhérent s'engage à accepter les aléas, climatiques ou autres (ravageurs), pouvant affecter la livraison ou entraîner la perte de tout ou partie de l'une des livraisons.

Engagements de la productrice : La productrice s'engage à

- Produire selon des méthodes respectueuses de l'environnement, certifiées AB.
- Livrer les produits commandés aux jours et heures de distribution sur la période du contrat.
- Aviser ses partenaires en cas de problème exceptionnel qui affecterait la livraison – Possibilité de décalage de livraison ou de remplacement des denrées.

Partie à remplir :

Ville de votre AMAP : Nom de votre AMAP :

Je soussigné(e), Nom, Prénom :

Adresse :

Courriel :

Téléphone (portable de préférence) :

Nombre de panier(s) de fruits rouges bio chaque semaine : x 71.5 €

Nombre de pots (3 minimum) pour la livraison d'octobre 2024 (DLC Oct 2025) :

Préparation de fruit 320 g Framboises-Cassis : x 7,50 €

Préparation de fruit 320 g Mûre : x 7,50 €

Préparation de fruit 320 g Myrtilles : x 7,50 €

MONTANT TOTAL : €

Numéro du chèque (chèque à l'ordre de Cécile Lagrue) : **Banque :**

Fait à :

Le :

Signature de l'adhérent :

--

Signature de la productrice :


--